



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 55898

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation paradoxale du marché du travail à la Réunion. La population réunionnaise compte à l'heure actuelle 40 % de chômeurs alors que les entreprises ne parviennent pas à trouver leurs salariés. Il existe une véritable inadéquation entre les formations dispensées et les besoins du marché. En mars 2000, la Réunion comptait 284 000 actifs, dont 103 800 chômeurs. Pourtant, les entreprises peinent à recruter : BTP, hôtellerie, gestion et comptabilité..., autant de services où la pénurie de main-d'oeuvre se fait sentir. Soit les postes à pourvoir réclament une compétence particulière, soit une spécialisation technique dans les domaines précis (les alarmes, la soudure), ou encore du personnel d'encadrement (chefs de chantier, adjoints de direction...). Or, souvent, les candidats ne possèdent pas suffisamment de qualification. Pire : ils sont formés, mais possèdent une compétence inutile. En outre, les défaillances du recrutement local s'expliquent aussi par l'absence d'une véritable politique des ressources humaines à la Réunion. Trop rares sont en effet les chefs d'entreprises qui constituent un véritable vivier de candidatures et prévoient les recrutements avant d'être confrontés au sous-effectif. En conséquence, il la remercie de bien vouloir mettre en place des mesures qui viseraient à harmoniser les formations et les besoins des entreprises afin de pallier cette inadéquation qui pénalise fortement l'économie locale.

Texte de la réponse

Les résultats remarquables constatés depuis bientôt quatre ans en matière de création d'emplois (1,6 million d'emplois créés) et de baisse du chômage (- 16,2 % en 2000) constituent un encouragement significatif mais aussi un défi à relever en permanence pour le service public de l'emploi. A chaque reprise économique des tensions sur le marché du travail sont constatées. La situation de certaines branches professionnelles, notamment l'hôtellerie restauration et le bâtiment, n'est pas nouvelle. Ces secteurs sont confrontés à des difficultés de plusieurs ordres : des difficultés de recrutement ponctuelles et localisées mais aussi des problèmes d'attractivité de certains métiers. Il convient d'aborder ces questions avec méthode et continuité. C'est la raison pour laquelle un plan national d'action pour aider les entreprises à résoudre leurs difficultés de recrutement a été arrêté en 2000. Ce plan repose sur une collaboration accrue avec les branches professionnelles les plus touchées telles que l'artisanat, le bâtiment et les métiers de bouche - avec lesquelles des accords-cadres ont été conclus durant l'année 2000 - tout en prenant en compte les situations locales qui peuvent concerner d'autres secteurs (réparation automobile, industrie de process, métiers de la mécanique, travaux forestiers...). Un tel plan, portant spécifiquement sur le bâtiment et les métiers de bouche, a déjà été conclu entre le ministère de l'emploi et de la solidarité, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie d'une part, et l'Union professionnelle artisanale (UPA) et la Confédération générale de l'alimentation en détail d'autre part. Ce plan prévoit des actions de différentes natures : communication sur les métiers porteurs, approche par les compétences, mise en relation directe des employeurs et des demandeurs d'emploi, mobilisation de formations courtes et adaptées, développement des contrats de qualification pour adultes, validation des acquis de l'expérience professionnelle.

S'agissant de l'embauche des jeunes, les actions en direction des publics constituent un axe fondamental. En effet, grâce à un meilleur accompagnement personnalisé, les jeunes et les demandeurs d'emploi peuvent être amenés à diversifier leurs choix professionnels. C'est pourquoi le service public de l'emploi s'attache à favoriser l'insertion des bénéficiaires du programme TRACE et Nouveau Départ dans les secteurs qui ont des besoins de recrutement. Dans le cadre du programme TRACE, des plates-formes « découvertes de nouveaux métiers » permettent aux jeunes de découvrir des métiers localement porteurs et de corriger leur représentation vis-à-vis de ces métiers ; 60 000 jeunes supplémentaires entreront dans le dispositif TRACE en 2001. L'utilisation de prestations d'évaluations des compétences (EMT, EMTPE, ECCP) permet aux demandeurs d'emploi d'apprécier en quelques jours et en entreprise la validité de leurs choix professionnels. Par ailleurs, les stages d'accès à l'entreprise (SAE), qui peuvent concerner à la fois les demandeurs d'emploi et les salariés de l'entreprise, les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), les dispositifs d'insertion par l'activité économique ainsi que les formations en alternance, notamment le contrat de qualification adulte et jeune, sont mobilisés prioritairement pour proposer des compléments de formation ou la qualification nécessaire aux demandeurs d'emploi susceptibles d'occuper un poste difficile à pourvoir.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55898

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7269

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5064